

Interreg



Cofinanziato
dall'Unione Europea

Francia – Italia ALCOTRA



RECROSSES



RECROSSES

L'energia che unisce - L'énergie qui unit

MÉTHODOLOGIE COMMUNE
SUR LA COMMUNICATION
POUR LA PARTICIPATION
DES MEMBRES DES CER

Programme Interreg VI ALCOTRA 2021-2027

Projet: RECROSSES - Communautés transnationales de l'énergie renouvelable vers des services énergétiques à guichet unique

Livrable WP 3.2 : Méthodologie commune sur la communication pour la participation des membres des CER

Rédacteur : Asder

Contributeurs : ENVIPARK, FINAOSTA, ACV, REGP, CCINCA

Format graphique : Finaosta S.p.A.

Index

I)	Présentation du WP	4
II)	Analyse du contexte	4
II.1)	Contexte français	4
II.2)	Contexte italien	7
III)	Description du webinaire	8
IV)	Méthodologie commune	9
IV.1)	Sensibilisation et information sur le modèle des CER	10
IV.2)	Recrutement des membres d'une CER	11
IV.3)	Stratégie et support de communication	12
IV.4)	Accompagnement technique et mise à disposition d'outils	13
IV.5)	Accompagnement juridique	14
IV.6)	Améliorer l'interconnaissance entre les membres des CER et sa structuration	15
IV.7)	Assurer la pérennité de la CER	16

I) Présentation du WP

L'objectif du WP3.2 est de développer une méthode pour l'implication concrète des différents acteurs locaux dans les CER, tant dans leur création que dans leur gestion dans le temps, applicable aussi bien en Italie qu'en France, afin de favoriser une croissance homogène des CER de part et d'autre de la frontière.

La finalité de ce travail est d'identifier des méthodes d'implication des PME, collectivités et citoyens qui peuvent être appliquées dans les deux territoires et qui ont pour objectif de favoriser la création, la gestion et la pérennisation des CER.

II) Analyse du contexte

II.1) Contexte français

En France, le développement des communautés d'énergie renouvelable s'inscrit dans un contexte de transition énergétique visant à réduire la dépendance aux énergies fossiles et à lutter contre le changement climatique. Ce modèle, encouragé par des directives européennes et la loi Énergie-Climat de 2019, vise à favoriser une production d'énergie décentralisée et participative. Les collectivités territoriales, les citoyens et les entreprises jouent un rôle clé dans ces communautés, en s'impliquant dans la production, la gestion et la consommation d'énergie verte. L'objectif est de stimuler la coopération locale, renforcer l'indépendance énergétique des territoires et redistribuer les bénéfices économiques au sein des régions, tout en répondant aux enjeux environnementaux.

Parallèlement à cela, les opérations d'autoconsommation collective (ACC) se sont démocratisées depuis 2021. Il s'agit bien d'un mode de valorisation énergétique à ne pas confondre avec les CER. En effet, selon Énergie Partagée (structure qui fédère, accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie renouvelable en France), une communauté énergétique désigne une personne morale dont l'objectif premier est de fournir des avantages environnementaux, économiques ou sociaux à ses actionnaires ou à ses membres ou aux territoires locaux où elle exerce ses activités, plutôt que de générer des profits financiers, et dont la gouvernance et les modalités de participation doivent respecter un certain nombre de critères. Les communautés énergétiques peuvent réaliser différentes activités dont l'autoconsommation collective, mais aussi la production, la vente ou encore l'agrégation (liste non exhaustive).

Une opération d'autoconsommation collective (ACC) est un mode de gestion de la production électrique consistant à répartir la production entre les participants. **Il s'agit de l'une des différentes activités possibles d'une communauté énergétique.**

La dynamique de développement de l'ACC en France (métropole continentale) est exponentielle. Il y a eu une multiplication par 6 du nombre de projets en 3 ans, selon Enedis (gestionnaire principal du réseau électrique français, gérant 95% du réseau national).

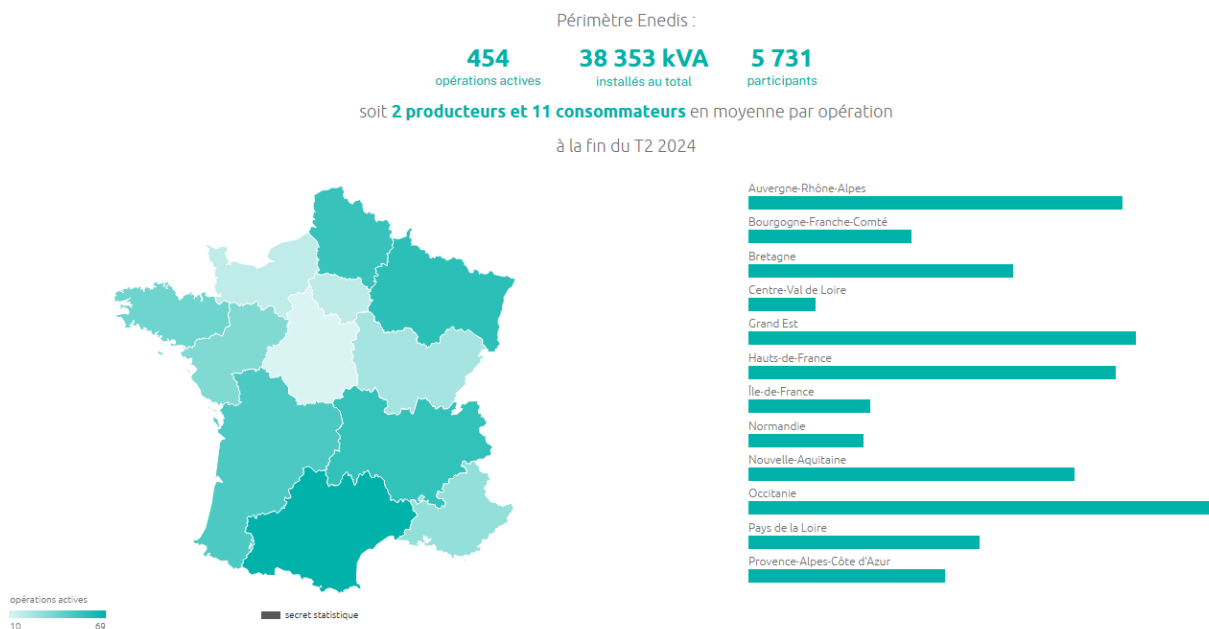


Figure 1 : Dynamique des projets en ACC en France métropolitaine
 (source : <https://data.enedis.fr/pages/autoconsommation-collective/>)

En France, on retrouve un modèle citoyen de production et de partage d'énergie : le modèle des *Centrales Villageoises*. Ce modèle est né avant de voir les notions de CER arriver, dans les années 2010.

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique (production d'énergie renouvelable, efficacité énergétique, etc.) en s'inscrivant dans une logique de territoire. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales et contribuent aux objectifs énergétiques en tenant compte d'enjeux territoriaux transverses (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc.).

Ce modèle se décrit à travers plusieurs grands principes :

- **Approche territoriale**

L'objectif est de développer significativement les énergies renouvelables sur un territoire, constitué de plusieurs communes, qui partagent :

- un bassin de vie commun ;
- un projet de territoire ;
- une vie sociale locale.

Le territoire ainsi constitué dispose d'objectifs énergétiques et d'enjeux transverses communs (agricoles, paysagers, économiques, etc.). Le territoire est également cohérent géographiquement et de taille raisonnable pour que tous les acteurs puissent se rencontrer facilement, garder un lien de proximité entre eux et gérer commodément la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'énergie.

- **Gouvernance citoyenne partagée**

Les Centrales Villageoises sont d'abord des sociétés à gouvernance citoyenne : les citoyens y ont une place prépondérante dans l'actionnariat et dans les organes de gestion. Le soutien des collectivités locales est par ailleurs un préalable important au démarrage des projets. Le lien doit être nécessairement fait avec les objectifs fixés par les collectivités en matière de développement des énergies renouvelables mais également avec leur charte paysagère, documents d'urbanisme, etc. Elles peuvent soutenir les projets de diverses façons et peuvent être actionnaires ou non. Enfin, les entreprises locales peuvent également être associées dans les sociétés locales et contribuer à la définition et au financement des projets.

- **Retombées économiques locales**

Les projets développés recherchent une viabilité économique modérée mais pérenne. Les actionnaires doivent pouvoir rémunérer leurs fonds propres à 3% environ, même s'ils décident bien sûr de la façon dont ils souhaitent utiliser le bénéfice à l'issue de chaque exercice. Après les premières années de consolidation, l'objectif est cependant de pouvoir réinjecter une part de réserves dans de nouveaux projets afin de faire grossir l'activité des sociétés Centrales Villageoises. Les retombées économiques locales profitent également aux entreprises missionnées pour la réalisation des projets et qui sont prioritairement recherchées dans un périmètre proche.

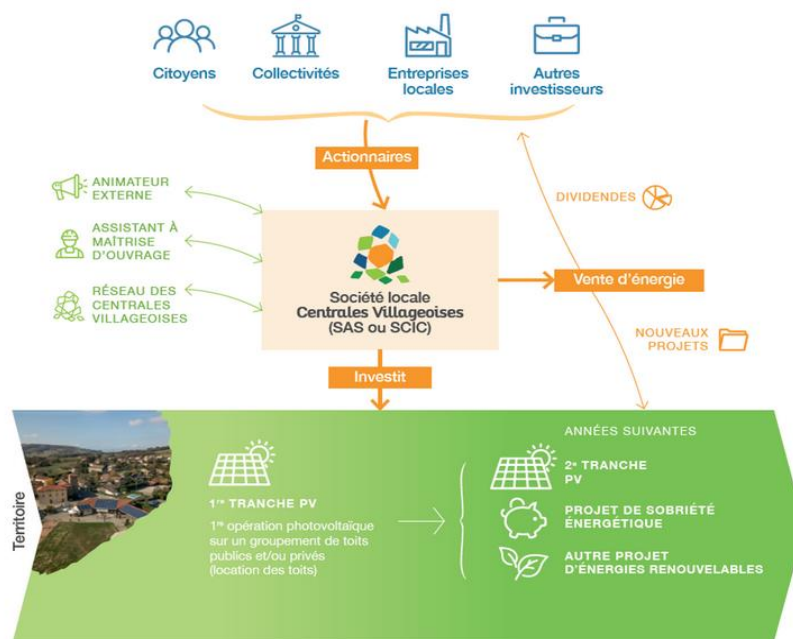


Figure 2 : Schéma de fonctionnement d'une CER de type Centrales Villageoises

II.2) Contexte italien

En Italie, les communautés d'énergie renouvelable (CER) apparaissent comme un modèle innovant de coopération entre les citoyens, les administrations publiques locales, les entreprises et d'autres entités sur le territoire, visant à promouvoir la production et la consommation partagée d'énergie renouvelable au niveau local.

Cette approche repose sur la participation active de tous les acteurs concernés, dans le but de réduire les émissions de CO₂, de promouvoir la diffusion d'installations de production d'énergie renouvelable, de réduire les coûts énergétiques et de favoriser la croissance et le renforcement des communautés locales en apportant des avantages énergétiques, économiques et sociaux.

L'implication des entreprises, des citoyens et des administrations publiques locales dans les projets de la Communauté des énergies renouvelables (CER) en Italie est motivée par un certain nombre de mécanismes et de motivations qui reflètent à la fois des intérêts économiques et des valeurs sociales et environnementales.

Les collectivités locales, par exemple, ont intérêt à promouvoir des initiatives et des projets novateurs susceptibles de soutenir la croissance économique et sociale de leurs communautés.

En Italie, les collectivités locales jouent un rôle fondamental dans les projets de la Communauté des énergies renouvelables (CER), en contribuant à différentes étapes du processus. Tout d'abord, elles jouent le rôle de promoteurs, en sensibilisant les citoyens et les entreprises à l'importance de la transition énergétique et aux avantages spécifiques des CER, tels que la réduction des coûts énergétiques et l'augmentation de l'autosuffisance. Par le biais de campagnes d'information et d'activités d'implication, les administrations locales peuvent mobiliser le territoire, stimuler l'adhésion et la participation active aux projets.

En outre, les collectivités locales jouent un rôle de facilitateur, en intervenant pour simplifier et accélérer les processus administratifs liés à la mise en place des CER. Il peut s'agir de faciliter l'obtention des autorisations nécessaires à l'installation d'équipements de production d'énergie renouvelable, tels que des panneaux solaires ou des parcs éoliens, et la création de partenariats avec des entités privées pour accéder à des ressources techniques, financières et logistiques. Les collectivités peuvent également mettre à disposition des ressources publiques, telles que des terrains ou des bâtiments municipaux, pour faciliter l'installation d'unités de production d'énergie ou la création de réseaux de distribution locaux.

Enfin, les collectivités sont les garants du bon fonctionnement et de la durabilité des CER. Elles veillent à ce que les projets soient conformes à la réglementation et promeuvent une gestion transparente et inclusive, en s'assurant que les avantages économiques et environnementaux sont répartis équitablement entre les membres de la communauté. En outre, elles peuvent favoriser la participation démocratique au sein des CER, en veillant à ce que tous les membres jouent un rôle actif dans les décisions stratégiques, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance et la cohésion sociale. De cette manière, les gouvernements locaux ne facilitent pas seulement la mise en œuvre des CER, mais contribuent également à la construction d'un modèle de gouvernance locale plus participatif et plus durable.

Les entreprises sont attirées par la possibilité de réduire leurs coûts énergétiques et d'améliorer leur impact environnemental en participant à des projets durables.

En outre, cette participation les aide à améliorer leur compétitivité et à répondre à la demande croissante de durabilité de la part des clients et des investisseurs, ce qui renforce la réputation de l'entreprise. Enfin, les CER peuvent offrir de nouvelles opportunités commerciales, en particulier pour les entreprises qui fournissent des technologies et des services liés aux énergies renouvelables.

Les citoyens, quant à eux, trouvent dans les CER une opportunité de réduire leurs dépenses énergétiques et de participer activement à la transition écologique.

La possibilité de devenir des *prosommateurs*, c'est-à-dire des producteurs et des consommateurs d'énergie, est une incitation puissante, car elle leur permet d'obtenir un retour économique direct de l'énergie autoproduite et d'apporter une contribution concrète à la durabilité environnementale. Enfin, l'implication dans les CER renforce le sens de la communauté et la cohésion sociale, car les membres travaillent ensemble pour atteindre des objectifs communs.

Dans ce contexte, l'expérience italienne se distingue par la collaboration croissante entre les secteurs public et privé, stimulée également par des incitations gouvernementales et une plus grande sensibilisation à l'environnement, qui transforme les CER en un pilier de la transition énergétique du pays.

Il est donc crucial de développer une méthodologie commune applicable à différents contextes territoriaux qui soit efficace pour intercepter l'intérêt des acteurs potentiels à participer à une initiative commune de partage de l'énergie.

III) Description du webinaire

Trois webinaires d'échanges entre les différents partenaires ont été réalisés, afin de croiser les expériences. Les webinaires portaient sur l'implication des membres des CER dans la création et la pérennisation de celles-ci, comme suivent :

- l'implication des PME – piloté par la CCI Nice Côte d'Azur ;
- l'implication des collectivités – piloté par Envipark, Région Piémont et Finaosta ;
- l'implication des citoyens – piloté par l'Association des Centrales Villageoises.

Les participants à ces webinaires étaient Asder, Association des Centrales Villageoises, CCI Nice Côte d'Azur, Envipark, Finaosta et Regione Piemonte.

Les webinaires étaient composés ainsi :

1. Implication des PME

- Ecologie Industrielle et Territoriale : principes, contexte, fonctionnement ;

- Exemples de synergies inter-entreprises : exemple d'une boucle d'ACC dans un parc d'activités ;
- Freins et leviers d'actions sur l'implication des PME dans les CER.

2. Implication des collectivités

- Vallée d'Aoste : Projet « CV d'A » ;
- CER Piémont : « Ormea » et « Roero » ;
- Partage de l'expérience italienne sur l'implication des collectivités : freins et leviers d'action.

3. Implication des citoyens

- Modèle des Centrales Villageoises ;
- Construction d'un collectif ;
- Outils et services de l'association nationale ;
- Vie et organisation du collectif (groupes de travail, conseil de gestion...) ;
- Exemple d'un collectif : « Gresì21 ».

Chaque webinaire s'est suivi d'un temps d'échanges et questions.

Concernant l'implication des collectivités en Italie, il a notamment été discuté de la question de l'implication des équipes municipales rencontrée en France et notamment sur la question des changements d'équipes municipales. En Italie, il a été rappelé que les aspects politiques et de gouvernance de la CER sont distincts. En effet, la CER est une association autonome avec un Président ou une Présidente qui demeurera même une fois son mandat d'élu terminé. Les collectivités ont toutes souligné l'importance d'un soutien technique et légal de la part de structures spécialisées (avocats, Envipark...).

Concernant le modèle des Centrales Villageoises, il a été rappelé que le soutien des collectivités locales était un facteur clé de réussite de la CER. Sur la question de l'implication des citoyens, il est important de noter que ce type de CER (Centrales Villageoises) repose sur des bénévoles. Face au risque d'essoufflement de la part des collectifs, l'Association nationale travaille déjà sur cette question, et continue à développer ce sujet via le projet RECROSSES.

IV) Méthodologie commune

Chacun des membres d'une CER (collectivités, citoyens, PME) a des intérêts différents, qui peuvent parfois se rejoindre, selon la typologie des acteurs participant à la CER, ces intérêts peuvent être :

- **Économique** : en effet, l'un des intérêts de participer à une CER est de partager de l'énergie pour faire baisser sa facture énergétique ou percevoir des revenus liés à la vente ;
- **Le développement des énergies renouvelables** : faire partie d'une CER permet également de développer les énergies renouvelables sur son territoire de manière active grâce à une gouvernance participative ;

- **La planification et la résilience territoriale** : ce développement local permet également de mieux maîtriser ses projets énergétiques et ainsi renforcer l'indépendance énergétique de son territoire, un des objectifs d'une CER ;
- **La sensibilisation à la maîtrise de l'énergie** : un des intérêts est également de sensibiliser les différents acteurs de la CER à la maîtrise de l'énergie : baisse des besoins, changements d'habitudes ;
- **Le renforcement des collaborations** : un autre intérêt de la CER est la stimulation des coopérations entre acteurs locaux.

MEMBRE DE LA CER	Autorità locali	Cittadini	PMI
INTERÊT			
Economico	++	++	+++
Sviluppo delle energie rinnovabili	++	++	++
Pianificazione territoriale	+++	++	+
Sensibilizzazione	++	+	+
Partnership	++	++	++

Pour élaborer une méthodologie commune, le consortium a décidé de partir des besoins identifiés par les CER lors des premiers mois du projet et des expériences précédentes pour mettre en parallèle des bonnes pratiques via des retours d'expérience concrets à valoriser.

IV.1) Sensibilisation et information sur le modèle des CER

En premier lieu, pour pouvoir développer les CER sur le territoire transfrontalier, il est primordial de faire connaître ce modèle en pleine émergence. En effet, la notion de CER est apparue en 2018 dans une directive européenne et a été transposée en droit italien et français par la suite, en 2021 et 2023, respectivement.

Des points communs existent quant à la définition des CER dans les deux pays : participation ouverte et volontaire, participation des citoyens, des collectivités et des PME, notion de proximité géographique, pas de but lucratif principal. Cependant, des différences sont à noter : périmètres géographiques différents, définition du contrôle de la gouvernance, conditions d'octroi d'aides en Italie (périmètre géographique et taille des projets).

Bonne pratique !

Un moyen de faire connaître ce modèle est d'organiser des réunions d'informations, webinaires et des événements autour de cette thématique le plus largement possible. Par exemple, lors du projet RECROSSES, deux événements se sont tenus : l'événement de lancement du projet RECROSSES à Aoste (Italie), réunissant plus de 200 personnes (130 en présentiel et 70 à distance) ou encore les Assises Azuréennes de la Transition énergétique à Menton (France) avec un atelier sur les CER.

Une autre bonne pratique : le parrainage entre CER. En effet, lors de l'émergence d'un collectif, il est courant d'inviter un collectif existant pour parler de son expérience. Le projet RECROSSES a également pour but de faire rencontrer des CER italiennes et françaises entre elles pour enclencher des dynamiques communes.



IV.2) Recrutement des membres d'une CER

Pour créer une CER, une fois les personnes sensibilisées, il faut recruter des membres (collectivités, citoyens, PME, associations...). Mobiliser des membres pour une communauté d'énergie renouvelable est une étape cruciale pour assurer le succès et la pérennité de tels projets. Une CER vise à produire, consommer, gérer et parfois vendre de l'énergie renouvelable, tout en favorisant l'engagement local et la durabilité.

Voici quelques éléments pour recruter des membres potentiels d'une CER :

- **Informersur les avantages**

Comme évoqué précédemment, il est essentiel de sensibiliser les membres potentiels aux avantages des énergies renouvelables. Organiser des sessions d'information, des ateliers et des conférences pour expliquer comment l'énergie renouvelable peut réduire les factures d'électricité, améliorer la qualité de l'air et lutter contre le changement climatique, par exemple. Les CER permettent également aux membres d'être des acteurs de la transition énergétique sur leur territoire en les développant à une échelle locale avec une gouvernance partagée.

- **Présenter les réussites**

Partager des exemples concrets de réussites d'autres communautés d'énergie renouvelable. Cela peut inclure des témoignages de membres actuels, des données sur les économies réalisées et les impacts positifs sur l'environnement.

- **Créer un sentiment d'appartenance**

Il faut que les membres potentiels se sentent partie prenante du projet. Mettre en avant l'importance de chaque individu dans la réussite collective et encourager la participation active à travers des comités et des groupes de travail.

- **Fournir des informations claires**

Les futurs membres doivent avoir accès à des informations claires et précises sur le fonctionnement de la communauté, les coûts impliqués, les bénéfices attendus, les modalités d'adhésion, le business model...

Bonne pratique !

Dans le cadre du projet RECROSSES, une CER en création a été accompagnée : Solely Brequin (Saint-Michel-de-Maurienne, France). Pour recruter des membres, deux réunions publiques ont été organisées dans un premier temps. En faisant connaître cette démarche et en communiquant largement, la CER a pu recruter de nouveaux membres (notamment des citoyens) pour soutenir les membres à l'origine de la création de ce collectif (quelques citoyens et les collectivités locales).



IV.3) Stratégie et support de communication

Une stratégie de communication efficace est essentielle pour le développement et la pérennité d'une CER. Elle permet de sensibiliser le public, d'attirer de nouveaux membres, de fidéliser ceux déjà engagés et de promouvoir les valeurs et les avantages de l'énergie renouvelable.

Avant de lancer toute initiative, il est crucial de définir clairement les objectifs de communication :

- **Sensibilisation** : Informer le public sur les avantages des énergies renouvelables ;
- **Recrutement** : Attirer de nouveaux membres pour les renouveler, garder un certain dynamisme et éviter un essoufflement ;
- **Engagement** : Impliquer activement les membres actuels.
- **Image de marque** : Renforcer la réputation et la crédibilité de la communauté.

Pour une bonne stratégie de communication, il faut bien identifier ses cibles :

- **Membres** : citoyens (personnes physiques), collectivités, entreprises locales (petites et moyennes entreprises), associations, bailleurs sociaux...
- **Partenaires potentiels** : gestionnaires de réseaux, bureaux d'études, structures d'accompagnement, fournisseurs d'énergie...

Il faut également choisir et combiner les canaux de communication :

- **Réseaux sociaux** : Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn pour des mises à jour régulières et des interactions avec la communauté ;
- **Site web** : Un site web informatif et facile à naviguer avec des sections dédiées aux projets, aux témoignages et aux ressources éducatives ;
- **Emailing** : Newsletters pour tenir les membres informés des nouvelles initiatives, des événements à venir et des opportunités de participation ;
- **Médias traditionnels** : Communiqués de presse, articles dans les journaux locaux ;
- **Événements** : Ateliers, conférences, foires de l'énergie, portes ouvertes, webinaires.

Le contenu doit être varié et engageant :

- **Vidéos explicatives** : Présentation des projets, interviews de membres, visites de sites ;
- **Infographies** : Visualisation des données sur les économies réalisées, l'impact environnemental ;
- **Articles de blog** : Informations détaillées sur les énergies renouvelables, études de cas, conseils pratiques.
- **Témoignages** : Partages d'expériences par des membres de la communauté, mises en avant de réussites locales.

Une stratégie de communication bien conçue est essentielle pour le succès d'une communauté d'énergie renouvelable. En définissant des objectifs clairs, en adaptant les messages aux différents publics cibles, en utilisant une variété de canaux de communication, il est possible de créer une communauté informée, engagée et enthousiaste à l'idée de contribuer à un avenir énergétique durable. La liste est non exhaustive et la stratégie de communication doit s'adapter au contexte local, tous les éléments cités précédemment ne doivent pas forcément se retrouver dans toutes les CER.

Bonne pratique !

L'Association des Centrales Villageoises, membre du consortium du projet RECROSSES, propose une boîte à outils, notamment concernant la communication : modèles de flyers, guide du bon déroulé d'une réunion publique... Un accompagnement au lancement de la CER peut être décisif pour sa réussite.

IV.4) Accompagnement technique et mise à disposition d'outils

Lors des retours d'expérience étudiés pendant la préparation de ce document, il a été souligné à chaque fois l'importance d'un accompagnement technique lors de la création d'une CER, dans les deux pays.

- **Analyse Préliminaire**

L'accompagnement commence par une analyse préliminaire visant à évaluer le potentiel des ressources renouvelables disponibles (solaire, éolien, biomasse, hydraulique...). Sur la base des résultats de l'analyse préliminaire, des experts en ingénierie conçoivent les systèmes de production d'énergie renouvelable les plus adaptés. Une analyse du réseau en place est aussi importante (capacité du réseau électrique par exemple).

- **Élaboration du business plan**

Il est nécessaire de définir un plan de financement incluant les coûts d'investissement initiaux, les prévisions de revenus et les coûts d'exploitation et de maintenance. Il faut également identifier les sources de financement potentielles, comme les subventions gouvernementales (le cas échéant), les prêts bancaires...

L'accompagnement technique est essentiel pour la réussite d'une communauté d'énergie renouvelable. Dans l'idéal, il doit couvrir toutes les étapes, de la conception à la mise en service, en passant par le financement, l'installation, la maintenance et l'innovation.

Bonne pratique !

En Italie, Envipark (membre du consortium du projet RECROSSES) a rempli ce rôle de soutien technique lors de la création de deux CER. Ils ont notamment réalisé :

- Des études de potentiel photovoltaïque sur le patrimoine communal,
- Analyse des bilans énergétiques et bilans économiques.

En France, l'Association des Centrales Villageoises fournit des outils pour les membres de son réseau. Des structures locales (comme l'Asder, membre du consortium du projet RECROSSES) peuvent aider techniquement les collectifs à se développer et comprendre les outils mis à disposition.

IV.5) Accompagnement juridique

Dans la même idée que pour l'accompagnement technique, un accompagnement juridique a également été jugé primordial, notamment lors de la création d'une CER. En effet, différents statuts juridiques sont possibles selon les pays (Association, SAS, SCIC, PME pour la France – Associations, coopératives et autres formes juridiques à but non lucratif pour l'Italie). Les CER peuvent être soutenues pour comprendre les spécificités de chacun et choisir le statut le plus adapté.

- **Création et structuration juridique**

La première étape consiste à choisir la structure légale la plus adaptée aux objectifs de la communauté. Cela peut être une coopérative, une association, une société à responsabilité limitée (SARL) ou une société par actions simplifiée (SAS), selon la législation nationale en vigueur. Un soutien juridique aide à déterminer la forme juridique optimale en fonction des besoins de gouvernance, des responsabilités financières et des objectifs de la communauté. Un modèle transfrontalier sur la base d'une coopérative a été rédigé dans le cadre du projet RECROSSES.

Une fois la structure légale définie, les statuts de la communauté sont rédigés. Ces documents fondamentaux précisent les règles de fonctionnement, les droits et obligations des membres, la répartition des bénéfices et la gouvernance interne. Un accompagnement juridique veille à ce que les statuts soient complets et conformes à la législation en vigueur.

- **Conseil et formation juridique**

Les structures accompagnant les CER à leur création peuvent fournir un conseil juridique continu pour s'assurer que la communauté reste conforme aux lois et réglementations en vigueur. Cela inclut la veille juridique pour anticiper les changements législatifs et réglementaires.

Des sessions de formation juridique peuvent être organisées pour les membres de la communauté, afin qu'ils comprennent mieux leurs droits et obligations. Ces formations couvrent des sujets tels que la gouvernance ou la conformité réglementaire.

L'accompagnement juridique est indispensable pour garantir le succès et la durabilité d'une communauté d'énergie renouvelable. En fournissant un cadre légal solide, en assurant la conformité réglementaire et en protégeant les intérêts de la communauté, les personnes spécialisées pour cet accompagnement juridique jouent un rôle clé à chaque étape du projet. Grâce à ce soutien, la communauté peut se concentrer sur ses objectifs principaux : la production d'énergie renouvelable et la promotion d'un développement durable.

Bonne pratique !

L'Association des Centrales Villageoises remplit ce rôle de soutien juridique pour les CER de type Centrales Villageoises en France. En mettant à disposition de ses adhérents des documents types (statuts, baux d'occupation de toiture...), en faisant de la veille juridique ou encore en faisant appel à des cabinets spécialisés pour des questions précises, cela permet aux CER concernées de s'appuyer sur un travail sérieux, national et pris en charge par cette structure.

IV.6) Améliorer l'interconnaissance entre les membres des CER et sa structuration

L'interconnaissance, c'est-à-dire la connaissance mutuelle des membres d'une communauté, est un pilier essentiel pour la cohésion et le succès d'une communauté d'énergie renouvelable. Cette connaissance partagée renforce la collaboration, la confiance et l'engagement des membres, facilitant ainsi la réalisation des objectifs communs. Voici une liste non exhaustive d'idées pour promouvoir l'interconnaissance au sein d'une CER :

- Réunions périodiques ;
- Journées « Portes Ouvertes » ;
- Évènements sociaux (pique-niques, présence sur les marchés, journée thématique sur la précarité énergétique...) ;
- Plateformes en ligne (forum, groupes sur les réseaux sociaux...) ;
- Groupes de travail.

L'interconnaissance est essentielle pour créer une communauté d'énergie renouvelable soudée et efficace. En favorisant les rencontres, la communication, la participation active et la reconnaissance, les membres peuvent mieux se connaître, se comprendre et collaborer plus étroitement. Cela conduit non seulement à une meilleure réalisation des objectifs communs, mais aussi à un renforcement des liens. Une communauté où les membres se connaissent et se soutiennent mutuellement est plus résiliente, innovante et capable de surmonter les défis ensemble.

La structuration du collectif est également primordiale pour la pérennité de la CER. Mettre en place une organisation claire avec des rôles définis pour chacun des rôles permet de favoriser le bon développement de la CER, l'autonomie des membres et leur implication. Cette clarté organisationnelle améliore également la communication entre les membres, leur motivation ainsi que l'atteinte de leurs objectifs.

Bonne pratique !

A la suite d'une formation sur la mobilisation des bénévoles proposée par l'Association des Centrales Villageoises à destination des CER de son réseau, les *Centrales Villageoises Rance Emeraude* ont décidé d'organiser - avec l'Association des Centrales Villageoises - une journée pour favoriser l'implication de nouveaux bénévoles et revoir l'organisation interne de la CER. L'objectif de cette journée est d'inviter toutes les personnes intéressées par la démarche ainsi que les membres du conseil de gestion à réfléchir collectivement à un mode de fonctionnement plus collaboratif et de permettre à un plus grand nombre de bénévoles de s'intégrer et de trouver leur place.

IV.7) Assurer la pérennité de la CER

La pérennité d'une communauté d'énergie renouvelable est essentielle pour garantir non seulement la durabilité environnementale, mais aussi la viabilité économique et sociale du projet sur le long terme. Pour assurer cette pérennité, plusieurs facteurs doivent être pris en compte, comme ceux cités précédemment.

- **Gestion financière**

Une planification budgétaire rigoureuse est cruciale. Cela inclut la prévision des coûts d'installation, d'exploitation et de maintenance, ainsi que la création d'un fonds de réserve pour les imprévus. Une gestion prudente des finances assure la stabilité économique et la capacité de faire face aux dépenses imprévues.

- **Engagement des membres**

L'inclusion active des membres dans les processus décisionnels renforce leur engagement et leur sentiment d'appartenance. Organiser des réunions régulières, des consultations et des votes sur les grandes décisions permet de s'assurer que les membres se sentent impliqués et écoutés.

Informar et éduquer les membres sur les enjeux énergétiques et les avantages des énergies renouvelables favorise une meilleure compréhension et un soutien accru. Des ateliers, des conférences et des programmes éducatifs peuvent aider à maintenir un haut niveau de connaissance et d'engagement.

- **Soutien des pouvoirs publics**

Établir des partenariats avec des institutions locales, régionales et nationales peut fournir un soutien précieux sous forme de subventions, de conseils techniques ou autres.

Bonne pratique !

Dans le cadre du projet RECROSSES, l'Asder a accompagné 3 CER à pérenniser leurs activités en recrutant un salarié partagé entre les 3 structures. En effet, en soulageant les bénévoles, ils pourront se concentrer sur d'autres sujets et le salarié pourra développer leurs structures plus rapidement et sereinement. Des expérimentations similaires ont été observées dans d'autres structures avec du salariat à temps partiel sur une structure. Jusqu'ici, elles reposaient sur une subvention publique pour financer le poste. En mutualisant un salarié à l'échelle de plusieurs structures, cela permettra de pérenniser le poste avec les fonds propres des 3 CER, si la personne salariée développe suffisamment les structures en faisant naître de nouveaux projets et donc de nouvelles recettes.